

## COMMISSION DE LA RADIODIFFUSION—COMMUNIQUÉS

M. CASGRAIN demande :

Les communiqués, ordonnances, directions et instructions que la Commission de la radiodiffusion envoie aux divers postes de radio dans le pays sont-ils libellés en français ?

L'hon. M. DURANLEAU (ministre de la Marine) : Le renseignement suivant a été fourni par la Commission canadienne de la radiodiffusion :

Les communiqués, ordres, et le reste, adressés aux postes français sont envoyés en français. Les nouvelles officielles sont rédigées dans les deux langues pour la presse. On n'a encore fait connaître au public aucune règle générale, mais on le fera dans quelques semaines dans les deux langues, après le renouvellement des permis.

## COMMISSION D'APPEL DES GRAINS

M. COOTE demande :

Quels sont les membres de la Commission d'appel des grains à Calgary, et à quelle date ont-ils été nommés ?

L'hon. M. STEVENS (ministre du Commerce) : G. Hill (président), nommé en août 1925 ; C. W. Roenisch, J. A. Harris, W. McLeod, E. J. Munson, A. Pierson, nommés en septembre 1925 ; Willard Cumming, nommé en octobre 1925 ; F. T. Allison, nommé en septembre 1932 ; F. W. Mackenzie (secrétaire), nommé en octobre 1930.

## ENTREPRISES DE TRAVERSES DE CHEMINS DE FER DANS L'ALBERTA

M. SPENCER demande :

1. Combien de contrats pour la fourniture de traverse (a) les Chemins de fer nationaux canadiens, et (b) les Chemins de fer de l'Alberta du Nord ont-ils signés durant l'automne et l'hiver 1932-1933 dans la province de l'Alberta ?

2. A qui a-t-on adjudgé ces entreprises ?

3. Combien de traverses a-t-on fournies d'après chaque marché ?

4. Quel a été le prix versé en vertu de chacun desdits marchés ?

L'hon. M. MANION (ministre des Chemins de fer et des Canaux) : Le ministère des Chemins de fer et des Canaux n'a pas de renseignements au sujet des fournitures de traverses de chemins de fer concernant l'une ou l'autre de ces lignes. Les chemins de fer du nord de l'Alberta ne sont pas la propriété de l'Etat, mais sont la propriété commune des Chemins de fer nationaux et du Pacifique-Canadien qui les exploitent ensemble.

Les questions se rapportent à l'administration des affaires des Chemins de fer nationaux canadiens, dont l'administration ne considère pas dans l'intérêt du réseau, ni du public, de publier des renseignements qui ne sont pas

[L'hon. M. Manion.]

demandés aux chemins de fer appartenant à des compagnies particulières.

## EASTERN CAR COMPANY, LIMITED

L'hon. M. RALSTON demande :

1. Le Gouvernement a-t-il été partie à quelques arrangements financiers relatifs à l'achat récent de 500 wagons de la Eastern Car Company Limited pour le réseau National-Canadien.

2. Si tel est le cas, quelles ont été les conditions de cette participation ?

L'hon. M. MANION (ministre des Chemins de fer et des Canaux) :

1. La commande en question a été donnée par la direction du réseau, avec l'approbation du Gouvernement, comme aide au soulagement du chômage.

2. Elle est sujette à certaines conditions telles que la distribution du travail et la prolongation de la période des emplois pour que la livraison des wagons ne soit pas de plus de huit par jour. De plus, nous demandons que le paiement des voitures soit retardé au 2 janvier 1934, la compagnie devant, dans l'intervalle, prendre ses propres dispositions financières.

## \*AVANCES À TERRE-NEUVE

M. DUFF demande :

1. Quelle somme le gouvernement du Canada a-t-il prêtée au gouvernement de Terre-Neuve, vers le 2 janvier 1933, pour payer l'intérêt sur la dette consolidée de Terre-Neuve ?

2. Quel était le montant des intérêts dus par Terre-Neuve à, ou vers cette date, et le taux desdits intérêts ?

3. Quelle garantie le Canada a-t-il obtenu pour ledit prêt ?

4. Quels sont les conditions du remboursement de ladite somme prêtée par le Canada, et quel est le taux d'intérêt ?

5. Quel est le montant total de la dette consolidée de Terre-Neuve et de ses autres obligations financières ?

Le très hon. M. BENNETT (premier ministre) (secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures) : Le ministre des Finances (M. Rhodes) a répondu à la première de ces questions le 7 février à la page 2008 des *Débats*. Voici la réponse à la deuxième question : D'après les renseignements disponibles, l'intérêt payable par le gouvernement de Terre-Neuve à la date du 1<sup>er</sup> janvier 1933 se montait à \$2,482,450, y compris \$180,000 pour le change. Le taux d'intérêt sur les divers emprunts en souffrance variait de 3½ à 6 p. 100. Il a été répondu aux questions 3 et 4 sous le n° 1. Quant à la dernière question, selon les renseignements à notre disposition, la dette totale externe du gouvernement de Terre-Neuve se chiffrait le 1<sup>er</sup> janvier 1933 à environ 95 millions.